

## Tableau synthétique des diplômes fédéraux : prérogatives et conditions d'encadrement

| INTITULE DU DIPLOME | TITRE                                  | NIVEAUX ET CONDITIONS D'ACCES *   | PREROGATIVES D'ENCADREMENT  | CADRE D'INTERVENTION   | NIVEAU DE PUBLICS ENCADRES (au regard des contenus de formation)   | CONDITIONS D'EXERCICE   | VOLUME DE FORMATION                                    |
|---------------------|--|---|---|--|--|---|--|
| BF1                 | Initiateur Fédéral des Sports de Glace | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 ans révolus à la date d'inscription</li> <li>- Titulaire de la licence fédérale FFSG minimum</li> <li>- Titulaire du diplôme PSC1</li> <li>- Dossier d'inscription complet</li> <li>- PA / DG : Détenir la 3<sup>e</sup> lame</li> <li>- PV : Savoir se déplacer en avant et freiner</li> </ul> | Accueillir les pratiquants et initier aux bases du patinage sur glace jusqu'à la 4 <sup>e</sup> lame  | Dans le cadre de séances organisées par les clubs affiliés à la FFSG | <p>Public de tout âge<br/>Du débutant marcheur jusqu'à la 4<sup>e</sup> lame</p> <p>Nb conseillé (non réglementé) : 1 encadrant pour 10 patineurs max.</p> <p>Pas formé pour encadrer des publics spécifiques (personne à mobilité réduite...)</p>   | <p>Bénévole</p> <p>Mineur ou majeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadre sous la tutelle pédagogique d'un diplômé d'Etat</li> <li>- Encadre en présence sur la glace d'un diplômé d'Etat</li> </ul> <p><b>Les BF1 ne peuvent pas encadrer en bord de piste en compétition</b></p>   | 20 heures de centre de formation et 60 heures en club  |
| BF2                 | Assistant Fédéral des Sports de Glace  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14 ans révolus à la date d'inscription</li> <li>- Titulaire de la licence FFSG fédérale minimum</li> <li>- Titulaire du diplôme du BF 1</li> <li>- Dossier d'inscription complet</li> <li>- PA / DG : Détenir le test préliminaire</li> <li>- PV : Savoir faire un tour de piste</li> </ul>        | Initier et encadrer les pratiquants du patinage sur glace durant leurs premières années de pratique en tant qu'Assistant de l'encadrant titulaire | Dans le cadre de séances organisées par les clubs affiliés à la FFSG | <p>Public de tout âge</p> <p>- PA :</p> <p>Etre capable d'initier les sauts simples, les pirouettes et les retournements de bases</p> <p>- DG :</p> <p>Etre capable d'initier les pas de base, les positions de base, les retournements de base, la pirouette debout et les attitudes, en solo et en couple</p> <p>- PV :</p> <p>Etre capable d'initier aux bases du short-track (position de départ, déplacement en ligne droite et virage)</p> <p>Nb conseillé (non réglementé) : 1 encadrant pour 10 patineurs max.</p> <p>Pas formé pour encadrer des publics spécifiques (personne à mobilité réduite...)</p> | <p>Bénévole assistant auprès de l'encadrant diplômé d'état</p> <p>Si mineur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadre sous la tutelle pédagogique et en présence sur glace (ou en bord de piste) d'un diplômé d'Etat ou en présence en bord de piste d'un dirigeant du club</li> </ul> <p>Si majeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadre sous la tutelle pédagogique d'un diplômé d'état**</li> </ul> <p>Et sous la responsabilité du président de club</p> <p><b>Les BF2 ne peuvent pas encadrer en bord de piste en compétition **</b></p> | 40 heures de centre de formation et 120 heures en club |

\* Concernant les BF1 et BF2, afin de répondre aux contraintes locales, les ligues ont la possibilité d'élever les niveaux et conditions d'accès aux formations.

\*\* Hormis en Patinage de Vitesse.

| INTITULE DU DIPLOME | TITRE                                  | NIVEAUX ET CONDITIONS D'ACCES *   | PREROGATIVES D'ENCADREMENT   | CADRE D'INTERVENTION   | NIVEAU DE PUBLICS ENCADRES (au regard des contenus de formation)  | CONDITIONS D'EXERCICE   | VOLUME DE FORMATION                                     |
|---------------------|--|---|--|--|---|---|---|
| BF3                 | Moniteur Fédéral des Sports de Glace   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 ans révolus à la date d'inscription</li> <li>- Titulaire de la licence FFSG fédérale minimum</li> <li>- Titulaire du diplôme du BF2</li> <li>- Dossier d'inscription complet</li> <li>- PA / DG : Détenir la préparatoire</li> <li>- PV : Savoir faire un tour de piste départ arrêté chaussé de patins de vitesse</li> </ul> | Enseigner les activités des sports glace aux pratiquants participant à des compétitions de niveau inter-régional | Dans le cadre de séances organisées par les clubs affiliés à la FFSG | Public de tout âge<br>Patineurs de niveau maximum : <ul style="list-style-type: none"> <li>- DG : solo ou couple minime 1<sup>ère</sup> division</li> <li>- PA : solo minime 1<sup>ère</sup> division</li> <li>- PV : Championnat de Ligue avec un temps égal ou supérieur à 55 secondes aux 500 mètres</li> </ul> Nb conseillé (non réglementé) : 1 encadrant pour 12 patineurs max.<br><br>Sensibilisé à l'encadrement du public handi-sports de glace, peut encadrer ce public en présence d'un diplômé d'Etat | Bénévole<br><br>Si mineur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadre sous la tutelle pédagogique d'un diplômé d'Etat</li> <li>- Encadre en présence sur glace ou en bord de piste d'un diplômé d'Etat ou Encadre en présence en bord de piste d'un dirigeant du club</li> </ul> Si majeur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peut encadrer en autonomie sur la glace</li> <li>- Peut certifier les tests fédéraux d'initiation sous tutelle d'un diplômé d'Etat</li> <li>- Peut être tuteur/formateur des BF1 et BF2 (<i>sous réserve de l'obtention de l'habilitation en tant que formateur et/ou tuteur</i>)</li> </ul> <b>Les BF3 ne peuvent pas encadrer en bord de piste en compétition **</b> | 400 heures de centre de formation et 200 heures en club |
| BF4 (réservé SHN)   | Entraîneur Fédéral des Sports de Glace | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 ans révolus à la date d'inscription</li> <li>- Titulaire de la licence FFSG fédérale minimum</li> <li>- Titulaire du diplôme du BF3</li> <li>- Dossier d'inscription complet</li> <li>- Etre inscrit ou avoir été inscrit sur les listes ministérielles de sportif de haut niveau</li> </ul>                                  | Enseigner les activités des sports glace aux pratiquants participant à des compétitions de niveau national       | Dans le cadre de séances organisées par les clubs affiliés à la FFSG | Public de tout âge<br>Patineurs de niveau national<br><br>Si sensibilisé à l'encadrement du public handisport de glace, peut encadrer ce public en présence d'un diplômé d'Etat   | Bénévole <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peut encadrer en autonomie sur la glace</li> <li>- Peut certifier les tests fédéraux d'initiation sous tutelle d'un diplômé d'Etat</li> <li>- Peut être tuteur et formateur des BF1, BF2 et BF3 (<i>sous réserve de l'obtention de l'habilitation en tant que formateur et/ou tuteur</i>)</li> </ul>  | 440 heures de centre de formation et 200 heures en club |

\* Concernant les BF1 et BF2, afin de répondre aux contraintes locales, les ligues ont la possibilité d'élever les niveaux et conditions d'accès aux formations.

\*\* Hormis en Patinage de Vitesse.